

Mise en place d'une gouvernance citoyenne

1 Elaborer le programme électoral

1.1 Les thématiques

Définir 8 thématiques (ou une thématique par échevinat) : *ex. les thématiques de Saillans*

1. aménagement et travaux
2. enfance, jeunesse et éducation
3. mobilité, environnement et énergie
4. finances et budget
5. associations, sports, culture et patrimoine
6. vivre longtemps dans notre ville, santé et action sociale
7. économie et production locale
8. 8ème thématique spécifique : développement du pouvoir d'agir

Les citoyens se rassemblent par thématique.

1.2 L'état des lieux, le diagnostic

Développer un diagnostique de la commune par thématique.

- positif et négatif, richesse et manque, définir des orientations

1.3 Les projets, la prescription

Prévoir des projets par thématique en fonction des orientations.

Sélectionner la 1/2 des projets (vote/thématique).

Mettre en place une charte de valeurs.

2 Gouvernance citoyenne

2.1 Sélectionner les élus

Etablir la liste des potentiels élus = liste participative parmi volontaires tirés au sort

volontaires tirés au sort ou tirés au sort volontaires ?

2.2 Les collèges, les réunions par thématique ou commissions thématiques

Les citoyens construisent avec les élus lors des réunions participatives ou jurys citoyens.

En réunion publique, présentation du programme citoyen :

- Prévoir une journée porte ouverte à l'hôtel de ville un dimanche = maison des citoyens

Les citoyens s'inscrivent sur les listes des 8 commissions thématiques (par expertise d'usage)

Les étapes des commissions sont :

- diagnostic
- orientations
- projets

Sélectionner 3 projets/commission

2.3 La 8^{ème} commission

La commission du développement du pouvoir d'agir = conseil des sages = comité de veille, de vigilance

Son rôle :

- former des animateurs de réunion participative
- intervient sur la forme

2.4 Les GAP (Groupe d'Action Projet)

Création d'un GAP (groupe d'action projet) pour l'étude et le suivi des 3 projets.

Les commissions ou réunions participatives se composent des habitants et d'un animateur.

L'animateur n'intervient jamais sur le fond.

Le rôle des élus = être à l'écoute

2.5 Qui sont les acteurs ?

- les habitants concernés = les experts d'usage
- les élus qui participent ou sont en retrait
- les experts : prennent la parole quand on leur demande
- l'animateur qui n'intervient pas sur le fond

Les élus fonctionnent par binôme (ou trinôme)

Un binôme par commission thématique.

Aucun élu ne peut prendre une décision seul.

Les décisions se prennent au collège communal.

Les projets remontent des habitants (via les GAP), mais certains projets peuvent être proposés par les élus.

Les citoyens participent aux réunions parce qu'ils choisissent leurs sujets.

2.6 Commentaires

Changer vers la participation : (de l'information simple vers la co-décision)

- l'information = dictature
- consultation = consultation populaire
- co-construction = référendum
- co-décision = démocratie

Agora et prise de décision en direct

Les habitants gardent la main sur ce qui se passe autour d'eux :

- montée en expertise de chacun